

## Le Brevet des collèges (session 2018)

Le brevet des collèges est un diplôme national obtenu à l'issue des examens de fin d'année. Il prend en compte divers éléments :

- Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture atteint par le candidat

Pour chacune des quatre composantes du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » et pour chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture établi

- 10 points si le candidat obtient le niveau « Maîtrise insuffisante » ;
- 25 points s'il obtient le niveau « Maîtrise fragile » ;
- 40 points s'il obtient le niveau « Maîtrise satisfaisante » ;
- 50 points s'il obtient le niveau « Très bonne maîtrise » ;

- Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément (Latin) selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés.

*Le niveau atteint est apprécié par l'enseignant ayant eu en charge l'enseignement de complément suivi par l'élève.*

o

Contrôle continu	
Langue française à l'écrit et à l'oral	/50
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	/50
Représentation du monde et activité humaine	/50
Langues étrangères	/50
Systèmes naturels et systèmes techniques	/50
Langage des arts et du corps	/50
Formation de la personne et du citoyen	/50
Méthodes et outils pour apprendre	/50
Total	/400

Contrôle final	
Epreuve 1 (écrit) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Français</li> </ul>	
Epreuve 2 (écrit) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire-géographie et EMC</li> </ul>	
Epreuve 3 (écrit) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mathématiques</li> </ul>	
Epreuve 4 (écrit) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences (sciences de la vie et de la terre, technologie, sciences physiques)</li> </ul>	
Epreuve 5 (oral) : EPI/Parcours/HDA <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expression orale, maîtrise de la langue</li> <li>• Connaissances et compétences</li> </ul>	
<b>Total</b>	<b>/400</b>
<b>Enseignement de complément</b>	
Latin	/ maxi 20
Total	/20

Le diplôme national du brevet est décerné aux candidats ayant obtenu un nombre total de points au moins égal à 400 sur 800.